



## INFORMATIONS

L'adjoint territorial d'animation exerce dans le domaine du périscolaire, de la médiation sociale, le développement rural, l'animation de quartier... Il assiste l'animateur dans ses missions.

Il peut travailler dans des structures d'accueil ou d'hébergement, des collectivités territoriales, des centres de loisirs, des établissements publics locaux, voire en ludothèque.

## MISSIONS PRINCIPALES

- Dans les collectivités et établissements publics : organiser et animer des activités de loisirs qui nécessitent une compétence reconnue
- Dans le domaine du périscolaire : préparer des activités hors du temps scolaire des enfants (musique, sport, activités manuelles, etc.)
- Dans la médiation sociale : prévenir les conflits ou rétablir le dialogue entre des personnes

## QUALITÉS REQUISES

Aimer travailler en équipe, être réactif, savoir s'occuper d'enfants, être sportif, connaître les consignes de sécurité

## SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un adjoint territorial d'animation en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C**. Pour cela, le candidat doit être titulaire du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT).

## Les épreuves

### ADMISSIBILITÉ

**QCM** sur :

- l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales
- la compréhension des consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité

45 mn (coef. 1)

### ADMISSION

**Entretien du candidat avec le jury** qui évaluera :

- sa motivation
- son aptitude à effectuer les missions du métier concerné

15 mn (coef. 2)